

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
(C.I.L.S.S.)

20è SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES
(NOUAKCHOTT - 1er - 3 DECEMBRE 1984)

POINT I. DE L'ORDRE DU JOUR

RAPPORT D'ACTIVITES DU SECRETAIRE EXECUTIF

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL
(C. I.L.S.S.)

RAPPORT D'ACTIVITES
DU SECRETAIRE EXECUTIF

Octobre 1984

BRAH Mahamane
Secrétaire Exécutif du CILSS

I) Prise de fonction : en exécution de la décision de la Conférence des Chefs d'Etat des pays membres du CILSS, tenue à Niamey, République du Niger les 30 et 31 janvier 1984, me nommant comme Secrétaire Exécutif du CILSS en remplacement de Monsieur SECK Mame N'Diack, nous avons entamé le processus de passation de service selon le programme suivant :

- Du 22 au 23 février à Niamey pour le Centre Agrhymet ;
- Du 24 au 25 février à Bamako pour l'Institut du Sahel ;
- Du 28 février au 2 mars à Ouagadougou pour le Secrétariat Exécutif.

La passation de service s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes, elle a fait l'objet d'un document officiel joint au présent rapport. Je me contenterai d'insister sur les points importants qui ont été soulevés et qui nécessitaient d'être solutionnés à court ou moyen terme :

- 1°/ Les grands dossiers en instance au niveau du Secrétariat Exécutif : ce sont notamment :

- le dossier aide arabe au Sahel ;
- " " " islamique au Sahel ;
- " " " italienne " " ;
- le Projet stock de sécurité ;
- les Projets Diagnostic Permanent et PRE-DCR ;

- 2°/ Les problèmes communs au système CILSS (Secrétariat Exécutif et Institutions spécialisées) : les questions soulevées ont tourné autour de quatre axes suivants :

- Le problème d'harmonisation des salaires des sahéliens recrutés par le CILSS ;

- Le problème des découverts liés à la situation des arriérés ;

- Le problème de l'harmonisation des actions du CILSS en direction des Etats et des donateurs ;

- Le problème de coordination des actions du CILSS et du Secrétariat du Club du Sahel.

J'ai pris fonction officiellement le 2 mars 1984 et me suis penché sur l'essentiel, tout en continuant à mieux connaître les hommes appelés à travailler sous ma responsabilité en un mot à connaître et à comprendre les mécanismes fonctionnels de l'Institution.

- II) Activités du Secrétaire depuis la prise de fonction

Mon premier réflexe a été d'écrire aux Etats membres pour les informer de ma prise de fonction officielle. Mon deuxième réflexe avait consisté à écrire aussi à nos partenaires de la Communauté Internationale pour leur notifier notre disponibilité à continuer et à renforcer l'heureuse coopération déjà existante entre le CILSS, les Etats membres et eux. (Les copies des lettres envoyées et la liste des partenaires sont jointes en annexe au présent rapport).

- 1°/ Poursuite et dynamisation des actions entreprises : tous les problèmes soulevés lors de la passation de service ont fait l'objet d'une attention particulière notamment :

- 1.1 Dossier aide arabe en faveur du Sahel :

le seul et important problème posé est de tout faire pour amener les sahéliens à réagir (sur la base d'une critique constructive), s'agissant des propositions contenues dans le rapport BADEA. Est-il nécessaire de rappeler les engagements que nous avons pris ensemble (sahéliens et pays arabes) afin d'arriver à définir le cadre opérationnel d'une coopération directe entre pays sahéliens, pays et Institutions arabes de financement. C'est dans cette optique que l'étude BADEA a été entreprise et réalisée. Terminée en septembre 1981 l'étude BADEA a été envoyée aux Etats membres en janvier 1982. Depuis cette date jusqu'à ma prise de fonction aucune réaction sahélienne n'est venue adopter ou amender l'étude BADEA.

Pourtant tout militait en faveur d'une prompt réaction, eu égard à l'évolution de l'aide arabe pour les pays membres du CILSS. De 9 millions de dollars en 1974, l'aide arabe a atteint 447 millions de dollars pour les 8 pays membres du CILSS en 1979-80. C'est pourquoi, j'ai organisé le travail allant dans le sens d'une prompt réaction sahélienne afin que le dialogue entre sahéliens et arabes puisse se poursuivre :

- Résumé de l'étude a été fait et envoyé aux Etats membres pour accélérer les réponses ;

- Discussions ont été menées au cours de la réunion annuelle CILSS et correspondants nationaux tenue à Ouagadougou du 14 au 15 juin 1984 ;

- Synthèse des discussions a été présentée aux Ministres des Etats membres lors de la rencontre de Rome du 5 au 7 juin 1984.

Il était prévu que le Conseil de Ministres extraordinaire convoqué par le Président en Exercice le Général Seyni KOUNTCHE, du 17 au 18 juillet 1984 devrait statuer définitivement sur l'étude BADEA. Malheureusement compte tenu des difficultés liées à la non présence des membres de l'OCI à la rencontre programmée du 19 au 20 juillet, le Conseil extraordinaire a été reporté.

Les résumés de l'étude et la synthèse des observations des Etats membres font l'objet d'un point inscrit à l'ordre du jour du présent Conseil des Ministres. Une solution heureuse et souhaitable pour décriper l'atmosphère entre arabes et sahéliens (notamment l'attitude de la BADEA qui est restée inchangée depuis le 6è Sommet).

- 1.2 Dossier aide islamique : depuis TAEF en 1981, les pays membres de l'OCI avaient décidé d'intervenir d'une manière continue en faveur des pays sahéliens (par pays du Sahel, il faut entendre les 8 pays membres du CILSS plus les deux Guinées). Ils ont à cet effet créé un Comité de Solidarité composé de Ministres des Affaires Etrangères de :

- l'IRAK qui assume la présidence ;
- l'Arabie Saoudite ;
- le Koweit ;
- les Emirats Arabes ;
- la Malaisie ;
- la Palestine ;
- le Pays assumant la présidence de l'OCI ;
- le Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat du CILSS (pouvant se faire représenter par son Ministre des Affaires Etrangères.

Il faut rappeler que ce Comité ne s'était jamais réuni, si ce n'est des rencontres momentanées en marge des rencontres annuelles de l'OCI. Cet organe politique de coopération, OCI-Pays sahéliens n'avait pas fonctionné selon l'ambition de la Oumah Islamique en faveur du Sahel. L'analyse de cette situation m'avait amené à agir suivant ces deux directions :

- Susciter l'initiative de faire tenir une réunion de l'organe politique (OCI-pays sahéliens) ;

- Poursuivre l'exécution des programmes retenus dans le cadre de l'enveloppe de 210 millions déjà octroyés.

S'agissant de la réunion du Comité de Solidarité (organe politique de coopération) - j'avais saisi le Ministre Coordonnateur et le Président en Exercice sur l'urgence d'agir vite afin de voir le Comité de Solidarité Islamique avec les Peuples du Sahel tenir une réunion sur la terre sahélienne.

Aussi le Président en Exercice avait décidé de faire tenir la réunion à Niamey en consultation directe avec Sa Majesté le Roi du Maroc. Le Ministre Coordonnateur avait effectué une mission spéciale au Maroc où il avait été reçu par le Premier Ministre du Maroc en l'absence du Roi.

Tout devait aboutir à la tenue de la rencontre programmée de Niamey le 18 et 19 juillet malheureusement reportée.

La guerre IRAN-IRAK, avec ses multiples conséquences sur le plan politique, explique les difficultés rencontrées pour la tenue de la Conférence du Comité de Solidarité Islamique avec les peuples du Sahel prévue pour les 18 et 19 juillet 1984.

Concernant le deuxième aspect à savoir la poursuite des actions retenues dans le cadre de l'enveloppe de 210 millions de dollars représentant les engagements antérieurs des pays arabes, nous avons agi en direction de l'OCI suivant la méthode suivante :

- Mobiliser les ressources sur la base des engagements des pays qui avaient souscrit antérieurement, notamment le cas des Emirats ;

- Des lettres avaient été adressées successivement à l'OCI, à la BID et au Ministre des Affaires Etrangères des Emirats Arabes afin de débloquer les 30.000.000 \$ constituant le montant de leur engagement.

En effet, lors de la dernière réunion du Sous-Comité Islamique, les Emirats avaient pris l'engagement de mettre les 30.000.000 \$ à la BID qui elle se mettra en rapport avec le CILSS et l'OCI pour l'exécution des projets retenus.

Par lettre n° OP/RDFI/66/297 du 19 mai 1984, du Président de la BID, Monsieur Mohamed ALI, m'informa des multiples contacts qu'il avait eus à entreprendre pour voir les Emirats respecter leur engagement.

Lors de ma visite en Arabie Saoudite du 11 au 16 août 1984 sur invitation du Président de la BID, j'en avais profité pour relancer le dialogue déjà entrepris dans le cadre de la mobilisation de la quote-part des Emirats. Les espoirs sont permis selon toutes les indications qui m'ont été fournies.

En plus de cet aspect important, mobilisation des 30.000.000 \$ quote-part Emirats, nous avons poursuivi le programme

hydraulique avec toutes les difficultés inhérentes à la nature du contrat liant l'Arabie Saoudite et la GTZ. N'ayant pas été associé, le CILSS se trouve juridiquement dans une posture délicate :

- Pressions des Etats pour voir le programme exécuté avec la célérité voulue ;

- Indéférence de la GTZ face à nos observations (réflets des réactions des Etats membres).

Des réformes s'imposent pour permettre au CILSS de suivre avec le poids voulu l'exécution du programme hydraulique (financement saoudien) - (référence -rapport/de l'Unité Hydraulique villageoise et pastorale).

- 1.3 Dossier aide italienne : depuis novembre 1982, lors du Conseil des Ministres du CILSS, réuni à Rome en présence du Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat de notre Institution, en accord avec le Gouvernement italien et sur les conseils de la FAO, l'affectation de l'enveloppe de 500.000.000 \$ était arrêtée dans ses composantes :

- 90 % affectés aux projets nationaux ;
- 10 % affectés aux projets régionaux.

D'autre part, il avait été convenu que la FAO devait jouer le rôle de l'Agence d'exécution de l'aide italienne.

L'objectif visé à travers nos contacts (CILSS-partenaires italiens) consiste à accélérer la mise en place effective des projets nationaux et régionaux.

Aussi avons-nous fait part à nos partenaires de nos soucis de voir les projets nationaux démarrés à la satisfaction des Etats membres.

Nous avons entrepris, avec les italiens et la FAO, toutes les mesures allant dans le sens de la célérité dans l'efficacité s'agissant des projets nationaux. Dans cette perspective les italiens avaient souhaité voir les Ministres responsables et le Secrétariat du CILSS se réunir à Rome pour dynamiser les actions en cours.

C'est ainsi que du 4 au 6 juin nous nous sommes retrouvés à Rome sur invitation de l'Institut Italo-Africano sur le thème coopération Italie-Sahel.

L'occasion étant opportune pour les Ministres des Etats membres du CILSS de refaire avec la FAO et les italiens la lecture des projets nationaux.

Les italiens semblaient exprimer des réticences s'agissant de l'efficacité de la voie FAO qu'ils accusent d'être sources des retards constatés.

Le CILSS n'a pas pris une position ferme s'agissant des observations exprimées par nos partenaires italiens.

Aucune, position commune autre que celle adoptée en novembre 1982 (à savoir la FAO Agence d'exécution) n'a pas été retenue. Force est de reconnaître aussi que ce consensus n'est plus respecté par les Etats. Nous souhaitons qu'une solution commune et applicable soit adoptée lors du présent Conseil des Ministres.

- 1.4 Le Projet stocks de sécurité : la matérialisation des objectifs de cet important projet régional devrait passer par la mise en place de la PRE-DCR (conformément aux décisions du 18^e et 19^e Conseils des Ministres).

Au cours de la mission que j'ai effectuée à Rome en juin 1984, un accord FAO-Italie/CILSS a été conclu pour le financement de la PRE-DCR dont les objectifs sont :

- Constitution d'une banque de données sur l'économie céréalière ;

- Résolution des problèmes juridiques soulevés par la mise en place de la DCR ;

- Harmonisation régionale des politiques des prix, première étape vers la constitution d'un marché commun céréalier.

- 1.5 Le Projet Diagnostic Permanent : ce projet régional a pour objectif à travers le renforcement des structures nationales et, la mise en place d'une équipe de coordination régionale, l'harmonisation des méthodes d'estimation de la production agricole, de la consommation, de la quantité commercialisable et de celle qui est stockée, afin d'élaborer périodiquement un bilan régional des sous-secteurs productions céréalières et animales.

Le projet aura une importance d'appui à la PRE-DCR.

Le projet a démarré (fin septembre 1984) par la mise en

place de l'Unité régionale responsable du suivi des actions du Projet. L'équipe régionale est composée :

- Un coordonnateur, Monsieur Ibrahima Demba BA, nationalité (mauritanienne) ;

- Un agro-économiste, Monsieur N'DIAYE Issa-Dabo, nationalité (sénégalaise) ;

- Un zootechnicien, Monsieur BOCOUM Kolado, nationalité (maliennne) ;

- Un statisticien, Monsieur Moustapha MAHAMANE, nationalité (nigérienne) ;

- Un comptable, Monsieur NIATTA Mahamadi, nationalité (burkinabè).

Le choix des intéressés s'est fait sur la base d'un appel d'offre ouvert à tous les Etats et apparu dans tous les journaux sahéliens et non sahéliens (selon la procédure du FED qui finance le projet).

La première réunion régionale s'est tenue à Ouagadougou du 15 au 17 novembre 1984. Suivie par celle du Comité technique du 17 au 18 novembre 1984. C'est dire que le Projet Diagnostic Permanent est sur les bons rails précédant tout naturellement le Projet PRE-DCR.

- 2°/ Les problèmes communs au système CILSS

- 2.1 Harmonisation des salaires de tous les cadres supérieurs : l'on se rappelle de la décision prise par le 14^e Conseil des Ministres à Mindelo, demandant au Secrétaire Exécutif de préparer un dossier à ce problème. Ainsi lors de la 16^e Session du Conseil des Ministres à Praia après examen de l'étude faite par le Secrétariat Exécutif, le Conseil a jugé qu'il était impossible juridiquement de rabaisser les salaires des experts sahéliens payés par les sources de financement extérieures.

Depuis lors le problème est resté sans solution à la grande défaveur de notre Institution (notamment son indépendance). La gestion d'un personnel (experts) payés par différentes sources de financement avec des salaires variant du simple au triple est chose impossible.

Les Etats ont toujours souhaité garder l'indépendance du CILSS face aux stratégies et intérêts parfois divergents de nos partenaires. C'était ce mobile qui avait amené les Etats à remercier Monsieur KONATE (premier Secrétaire Exécutif sahélien) responsable de notre Institution naissante, malgré les énormes travaux qu'il avait réalisés et ses compétences incontestées.

Cet esprit de garder l'indépendance du CILSS s'est déléué au cours de ces trois dernières années.

De mes contacts avec les sources de financement extérieures (FAO-PNUD-UNSO, partenaires bilatéraux), j'ai eu la conviction que le problème était mal posé pour être solutionné. Le problème se présente sous deux aspects :

- Fonctionnaire d'un pays membre recruté par le CILSS ;
- Expert d'un pays membre n'appartenant pas à l'Administration, recruté par la source de financement en accord avec le CILSS pour servir au sein de notre Institution.

Le dernier cas est rare, il y a au maximum 1 ou 2 exemples actuellement au sein du CILSS.

Pour le premier cas toutes les sources de financement m'ont affirmé que le problème est au niveau du CILSS. Elles sont prêtes à appliquer la grille de salaires des experts préparée et soumise à l'approbation du Conseil des Ministres. L'adoption d'une telle grille sera salubre car elle permettra de maintenir l'unité de la maison et son harmonie - (qu'il s'agisse du Secrétariat Exécutif et des Institutions spécialisées).

La grille de salaires des experts CILSS pris en charge par les sources extérieures de financement sera un compromis accepté par tous nos partenaires. Il reste entendu que cette grille s'appliquera aux experts, recrutés au niveau des Etats membres pour un temps déterminé.

La grille ne peut s'appliquer "au noyau" des fonctionnaires CILSS mis à la disposition de notre Institution qui eux doivent être payés sur budget contributions des Etats membres. Selon le statut du personnel. La seule exception à maintenir est celle du Directeur Général du Centre Agrhymet qui doit être régi par la Convention qui nous lie à l'OMM.

- 2.2 Le problème des découverts bancaires sources de difficultés du CILSS : le 6^e Sommet de notre Institution tenu du 30 au 31 janvier 1984, avait donné mandat au Président en Exercice, le Général de Brigade Seyni KOUNTCHE, de trouver une solution au problème de découverts bancaires.

La situation difficile dans laquelle se trouve l'Institution (sur le plan de découverts) est tout naturellement le réflot des arriérés cumulatifs des années antérieures.

Le cas du Tchad avait trouvé une solution partielle, dans la mesure où la Conférence des Chefs d'Etat avait suggéré de trouver une solution qui consistera à ne pas demander au Tchad de payer. Pour ce cas nous avons agi en direction de nos partenaires afin de trouver une solution (sous forme d'aide financière au CILSS).

Les partenaires contactés sont : l'USAID et la France.

D'autres contacts se poursuivent, et nous fondons l'espoir de voir aboutir les démarches entamées. Il reste entendu que nous avons toujours informé les Autorités tchadiennes de toutes nos démarches.

S'agissant du cas de la Mauritanie, nous continuerons à relancer les Autorités de ce pays pour une prompte et salutaire réaction. Nous avons grandement espoir aussi, de voir ce problème solutionné avant la tenue du présent Conseil des Ministres.

Tant que ces deux problèmes ne trouveront pas de solutions notre Institution continuera à connaître la psychose des mois sans salaires.

Certes nous avons enregistré une évolution favorable de la situation financière de notre Institution due aux paiements groupés par certains pays membres (courant mars - avril - mai), mais cette amélioration n'a rien changé aux problèmes structurels liés aux arriérés - (référence bilan de l'exécution du budget 1984). Toute amélioration se volatiliserait rapidement tant qu'une solution de remouvement des arriérés n'est pas trouvée.

- 2.3 Problème de l'harmonisation des actions du CILSS en direction des pays membres : après avoir analysé la situation le problème m'a paru sous deux aspects :

- a) Aspect fonctionnement du système CILSS : la pratique en cours rend difficile la cohérence de nos interventions en direction des Etats. En tant que responsable de la coordination des actions du CILSS au niveau de chaque Etat membre, le correspondant national du CILSS (CONACILSS) doit être en mesure de coordonner et centraliser, toutes les actions que nous menons en direction des Etats membres.

Les liens que tissent les différentes Unités du Secrétariat Exécutif et des Institutions spécialisées avec leurs correspondants sectoriels, rendent complexe la fonction de coordination du correspondant national dans les pays membres. C'est conscient de ces difficultés que nous avons convoqué une réunion de tous les correspondants nationaux à Ouagadougou du 15 au 17 juin 1984. A cette importante réunion, ont pris part :

- Le Secrétaire Exécutif ;
- Les Directeurs Généraux des Institutions spécialisées.

La rencontre de Ouagadougou nous a permis de retenir les mesures suivantes :

- Deux réunions par an entre Secrétariat Exécutif et ses Institutions spécialisées, afin de mieux coordonner nos actions programmées ;

- Nécessité d'harmoniser les actions menées par les différentes Unités opérationnelles du Secrétariat Exécutif. Le même souhait est exprimé s'agissant du fonctionnement des Institutions spécialisées ;

- Financement régulier à assurer pour le fonctionnement des CONACILSS ;

- Maintenir la réunion annuelle entre Secrétariat Exécutif, Institutions spécialisées et correspondants nationaux.

- b) Aspect fonctionnement des CONACILSS : si nous avons senti la nécessité d'agir au niveau de l'ensemble des actions du CILSS pour renforcer et rendre efficace le rôle du correspondant pour plus d'harmonie et de cohérence, force nous est de reconnaître que certaines mesures s'avèrent nécessaires (au plan national) pour amener les correspondants à mieux jouer le rôle complexe qui leur est dévolu. Là encore la plus importante est celle qui consistera d'affecter un cadre supérieur de haut niveau comme responsable du Secrétariat du CONACILSS.

Pour assurer sa mission ce cadre doit avoir l'autorité nécessaire devant lui permettre d'assurer la coordination des actions multi-sectorielles que le CILSS mène. Cette mesure est

déjà opérationnelle dans certains pays membres, il importe de la généraliser.

La recherche d'une plus grande efficacité dans la poursuite de notre action exige que soit insufflé aux CONACILSS (aux correspondants), un dynamisme nouveau allant dans le sens d'une meilleure responsabilisation avec l'autorité nécessaire. Les actions multi-sectorielles que mènent le Secrétariat Exécutif et les Institutions spécialisées militent en faveur d'un tel renforcement. C'est la condition sine qua non pour que les correspondants nationaux puissent répondre aux sollicitations qui sont désormais plus fréquentes que par le passé.

- 2.4 Problème de coordination des actions du CILSS et du Secrétariat du Club du Sahel : avant ma prise de fonction, le nouveau Ministre Coordonnateur en me recevant à l'Hôtel GAWEYE en présence de Madame de LATTRE, nous a donné certaines instructions notamment l'urgence de voir s'harmoniser nos programmes conformément au mandat du CILSS et du rôle du Secrétariat du Club.

La tenue d'une réunion CILSS/Club à Ouagadougou s'est avérée nécessaire. Aussi avons nous retenu les dates des 14 et 15 mars 1984 pour nous retrouver à Ouagadougou. Ce qui fut fait.

Notre rencontre de Ouagadougou a permis un échange de points de vue entre nos deux Secrétariats, échange qui a facilité une meilleure compréhension des rôles spécifiques et naturellement complémentaires du CILSS et du Club.

Dans le domaine de la réflexion action, nous avons reconnu avoir fait un grand travail qui mérite d'être dirigé et synthétisé.

Aussi avons nous retenu le principe d'entreprendre une étude sur l'évolution des politiques céréalières des Etats membres depuis l'important colloque de NOUAKCHOTT en 1979. Nous avons estimé que cinq ans après, il est indispensable de procéder à une analyse de l'impact de ce colloque sur les politiques nationales afin d'évaluer les changements intervenus et les perspectives de choix futurs. L'étude est en cours, pilotée par Monsieur BERG et Monsieur Sidi COULIBALY. Il est certain que cette étude débouchera sur des actions concrètes en direction des Etats membres.

En plus de cette étude nous avons retenu le principe d'entreprendre une étude prospective. Les grands axes de cette étude seront présentés à l'actuel Conseil des Ministres, avant la mise en place des équipes qui seront chargées de mener une telle entreprise commune. Au cours de la rencontre, le Secrétariat du Club nous a fait part de l'idée du plan ORSEC en tant que initiative française. Le Secrétariat Exécutif a pris bonne note de cette information en attendant d'être saisi officiellement. Cette question est d'ailleurs inscrite à l'ordre du jour du présent Conseil des Ministres.

- 3. Missions effectuées :

- 3.1 Mission à New-York - Washington - Ottawa :
sur invitation du PNUD-UNSO, de l'USAID et de l'ACDI, et après autorisation du Ministre Coordonnateur des actions CILSS, j'ai effectué une mission à New-York du 30 mars au 7 avril, à Washington du 7 au 11 avril et enfin à Ottawa du 12 au 13 avril. Un rapport de mission détaillé faisant le point des questions abordées avec nos partenaires a été fait et envoyé à tous les Ministres

des Etats membres (mon rapport est joint en annexe au présent rapport);

- 3.2 Mission à Rome : afin de relancer la coopération Italie-Sahel, le CILSS en relation avec les Autorités italiennes ont organisé la rencontre des Ministres du Développement Rural des Etats membres du 4 au 6 juin 1984. La rencontre de Rome a permis aux sahé-liens d'exprimer leur sentiment s'agissant de l'évolution de l'heureuse coopération existant entre l'Italie et les Etats membres du CILSS. (Le rapport de ma mission est annexé au présent rapport).

- 3.3 Mission à Dakar sur la désertification : du 17 au 27 juillet 1984.

Suite à l'appel lancé par le Président Abdou DIOUF, l'idée d'une Conférence internationale sur le pernicieux phénomène de la désertification s'est avérée nécessaire et sa matérialisation indispensable.

Le CILSS a été associé dans l'organisation de la rencontre et a pris une part active pour le succès de la Conférence. La Conférence a été un succès car elle a permis :

- Une réelle prise de conscience du phénomène de la désertification ;

- Un renforcement du rôle moteur de notre Institution dans la matérialisation de la chaîne de solidarité Sahel - pays péri-forestiers - pays du Maghreb.

L'importance de la rencontre de Dakar m'a amené à rédiger un rapport que je joins en annexe.

- 3.4 Mission à Djeddah du 11 au 16 août 1984

Sur invitation de Monsieur Mohamed ALI, Président de la Banque Islamique de Développement (BID), j'ai effectué une mission à Djeddah du 11 au 16 août 1984.

En effet, la BID a entrepris un programme en faveur du Sahel sans associer le CILSS et, ayant été informé des contacts entre la BID et les Etats membres, j'ai écrit à l'Institution pour avoir de plus amples informations. Face à la lenteur de l'envoi d'informations indispensables au CILSS, j'ai alors demandé de m'y rendre à Djeddah. La BID a accédé à ma demande.

Le but de la mission que j'ai effectuée, était de discuter avec les Autorités de la BID, du sens et du contenu du programme de 50.000.000 \$ entrepris.

Le programme BID pour le "Sahel" : les 50.000.000 \$ affectés ont été divisés en deux parties :

- 20.000.000 \$ sous forme de subvention ;
- 30.000.000 \$ sous forme de prêts à des conditions intéressantes.

Le programme concerne les 7 Etats membres du CILSS :

- Burkina Faso
- Gambie
- Mali
- Mauritanie
- Niger
- Sénégal
- Tchad

et deux autres Etats non membres :

- Guinée Conakry
- Guinée Bissau.

J'ai alors réagi en notifiant aux Autorités de la BID, l'impossibilité pour le CILSS de cautionner un tel programme qui exclu un Etat membre : le Cap-Vert.

Dès mon retour de mission, j'ai traduit cette volonté par la lettre n° 110 du 22 août 1984 adressée au Président de la BID (voir annexe n° 5).

Compte tenu de l'importance de la question posée et de l'urgence de lui trouver une solution, j'ai saisi le Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat membres pour mieux traduire la volonté politique des Etats sahéliens.

Par télex n° 1006/84/PCMS du 4 septembre 1984, le Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat membres du CILSS, notifiait aux Autorités de la Banque la volonté sahélienne de voir le Cap-Vert inclu dans le programme BID, conformément aux principes qui ont prévalu lors de la répartition de l'aide islamique.

Par lettre du 26 septembre 1984, le Président de la BID expliquait sa position sans apporter des éléments nouveaux au problème posé. Telle est la situation du programme BID en faveur du Sahel. Une prise de position allant dans le sens de la solidarité au sein du noyau sahélien est nécessaire.

Mission à Washington auprès de la Banque Mondiale (BIRD) : longtemps la Banque Mondiale est restée loin de nos activités. La Banque se fait toujours représenter aux Sommets des Chefs d'Etat membres, sans prendre une part active aux activités du CILSS. C'est pour redémarrer cette coopération que j'ai effectué une mission, en compagnie de Madame de LATTRE, Directrice du Club du Sahel, à Washington du 21 au 28 septembre 1984. L'objet de la mission était d'examiner et de définir le champ possible de coopération entre la Banque Mondiale et le CILSS/Club du Sahel. Pendant notre séjour à Washington, nous avons participé à plusieurs séances de travail avec le staff de la Banque Mondiale chargé du programme Sahel. Les sujets inscrits à l'ordre du jour de nos rencontres étaient les suivants :

- 1°/ Etude de la Banque Mondiale sur la désertification au Sahel ;
- 2°/ Assistance technique de la Banque au CILSS ;
- 3°/ Examen des propositions contenues dans l'étude de la Banque, sur le développement de l'Afrique sub-saharienne s'agissant de son approche régionale ;
- 4°/ Participation de la Banque aux Comités de réflexion spécialisés CILSS/Club ;
- 5°/ Insertion de la Banque dans le cadre du projet régional CILSS, Diagnostice Permanent (financement FED).

S'agissant du premier point : l'étude de la Banque sur la désertification au Sahel, nous avons décidé après amendement, de présenter l'étude aux instances du CILSS qui en décideront du sort à lui réserver sur le plan des actions à mener ensemble (CILSS/Club/banque et Etats sahéliens concernés).

L'examen du deuxième point : a abouti à une proposition constructive par l'envoi auprès du Secrétaire Exécutif du CILSS d'un cadre de haut niveau qui fera fonction de conseiller sur les questions suivantes :

- Recentrage des activités du CILSS conformément à la volonté des Etats membres et aux décisions prises lors du Sommet des Chefs d'Etat (Niamey janvier 1984) ;

- Maintien de la cohérence entre les différentes activités du CILSS et de ses Institutions spécialisées (Institut du Sahel- Centre Agrhymet) ;

- Organisation des réunions sectorielles et sous-sectorielles dans les Etats membres du CILSS afin que les nouvelles conceptions stratégiques et de politiques économiques adoptées par les instances dirigeantes du CILSS se traduisent dans les plans, les politiques, les programmes et les projets de développement des Etats membres ;

- Suivi des activités des Comités spécialisés (CILSS/ Etats) afin d'aider le Secrétaire Exécutif à dégager les idées forces qui nourriront les rencontres sectorielles et sous-sectorielles nationales.

Quant au troisième point : à savoir le plan d'action de la Banque pour le développement de l'Afrique sub-saharienne nous avons reconnu la pertinence des propositions et l'objectivité relative de l'analyse.

En effet, tout en mettant en exergue :

- L'importance des réformes de politiques économiques au niveau des Etats africains ;
- La nécessité d'un meilleur emploi des ressources d'investissement (intérieures et extérieures) ;
- Le poids insupportable du service de la dette dans le budget des Etats africains.

Le rapport a eu le mérite d'affirmer d'urgence d'une réforme de fond des stratégies d'aide des pays donateurs et des agences de développement. Dans un contexte de morosité, le rapport a demandé l'augmentation de l'aide financière en faveur de l'Afrique sous forme de ressources spéciales de 3,5 milliards de dollars pour la période 1985-1987.

Il est encourageant de voir se dégager un consensus sur ces propositions (principaux donateurs et Etats africains).

Au cours de ma rencontre avec Monsieur TALIWITH, Vice Président chargé d'Afrique et Monsieur de la RENAUDIÈRE, responsable du programme spécial pour l'Afrique, j'ai insisté sur la nécessité d'un traitement spécial pour les Etats sahéliens victimes de la sécheresse endémique qui sévit dans la région.

Cet appel a été entendu, car la Banque a reconnu la nécessité de traiter le cas des pays victimes des catastrophes naturelles sous un angle différent. Le rapport n'a pas traité de ces cas mais les Autorités de la Banque ont reconnu la justesse d'un traitement spécial dans l'analyse des cas spécifiques. Il est souhaitable que le présent Conseil des Ministres adopte une résolution allant dans le sens du traitement spécial du Sahel.

S'agissant du dernier point : à savoir la participation de la Banque au projet régional (Diagnostic Permanent) dont l'objectif principal est :

- L'harmonisation des méthodes d'estimation de la production, de la consommation et de stockages ;

- Le renforcement des services de statistiques agricoles des Etats membres. La Banque s'est montrée intéressée et entend formuler des propositions allant dans le sens d'une meilleure connaissance des données statistiques fiables au niveau de la région et des Etats membres.

- 4. Actions en application aux résolutions adoptées par le 19^e Conseil des Ministres :

- 4.1 Résolution n° 1/19/CM/84 ;
- 4.2 Résolution n° 4 et n° 5/19/CM/84 ;
- 4.3 Résolution n° 3/19/CM/84 ;
- 4.4 Résolution n° 2/19/CM/84 ;
- 4.5 Résolution n° 12/19/CM/84.

- 4. Actions menées en application aux Résolutions adoptées par le 19^e Conseil des Ministres :

- 4.1 Résolution n°1/19/CM/84 relative à la sécurité et à la stratégie alimentaire : suite aux recommandations du Conseil des Ministres de janvier 1984, le Secrétaire Exécutif du CILSS s'est engagé dans une démarche nouvelle et originale visant à doter la sous-région d'une structure efficace de définition et de pilotage des poli-

tiques céréalières et par extension, des stratégies alimentaires. L'objectif ultime recherché est de matérialiser la volonté sahélienne d'assurer la sécurité des Etats Membres, réduire la dépendance alimentaire de la région.

Les actions menées visent à concrétiser la DCR qui doit passer par la mise en place de la pré-DCR qui constitue une réponse à moyen terme aux recommandations du 19^e Conseil des Ministres relatives à la sécurité et aux stratégies alimentaires ainsi qu'aux méthodes et évaluations des besoins en aide alimentaire.

La pré-DCR assurera un suivi permanent et précis du déroulement des campagnes agricoles et de commercialisation, elle pourra élaborer en temps voulu un diagnostic fiable qui comportera notamment une évaluation quantitative des déficits probables dans l'espace et dans le temps. Cette démarche permettra ainsi de proposer aux Etats et aux donateurs d'aide alimentaire des actions concrètes visant à rationnaliser les livraisons d'aide alimentaire et plus généralement les flux céréaliers dans la sous-région.

La constitution d'une banque de données permettra à la pré-DCR de restituer le déroulement des dernières campagnes dans une chronologie suffisamment longue et d'engager par ce biais une réflexion approfondie sur les politiques céréalières et la sécurité alimentaire. Des études complémentaires portant sur l'ensemble de la filière (production, commercialisation, stockage, consommation) permettront d'émettre des propositions d'options de base pour la mise en oeuvre de stratégies alimentaires (intégration de l'aide alimentaire, politique des prix, crédit agricole, etc...). La pré-DCR verra le jour en 1985.

conscient de la nécessité d'agir au plus vite avec les moyens actuellement disponibles, le Secrétariat Exécutif a entrepris une palette d'actions aussi complète que possible qui, tout en permettant de travailler à court terme, constitue le ferment de la future Division Céréalière Régionale.

- 4.2 Résolution n° 4 et n° 5/19/CM/84

Concernant la nécessité d'améliorer les méthodes d'évaluation des besoins en aide alimentaire : le projet "coûts de production" actuellement en cours permettra dans le mois à venir de cerner avec précision la structure des coûts de production paysans et donc de reviser les fondements des politiques de prix agricoles. Il constitue par ailleurs une première approche statistique systématique du monde rural sahélien notamment du volume de la production et donc de l'évaluation des déficits :

- Le projet "Diagnostic Permanent des secteurs céréales et élevage dans les Etats membres du CILSS" qui vient officiellement de démarrer cherchera à améliorer à moyen terme la collecte, le traitement et la circulation des données statistiques. La première phase de définition des méthodologies est actuellement en cours, elle débouchera dans six mois sur une première campagne d'enquêtes ;

- Parallèlement, le Secrétariat Exécutif a entrepris d'élaborer périodiquement des bulletins de suivi de l'évolution des cultures et pâturages dans le Sahel à partir des données du Centre Agrhymet et de celles émanant des Etats membres.

Cette approche, essentiellement qualitative, est complétée par l'organisation périodique de réunions régionales visant à établir un diagnostic aussi précis que possible de la campagne céréalière.

La prochaine réunion, qui aura lieu en décembre 1984 permettra aux sahéliens de présenter à la Communauté Internationale un document fondamental pour la programmation de l'aide alimentaire.

Outre les appuis spécifiques à la définition des stratégies alimentaires nationales qui se sont concrétisées en 1983 au Burkina Faso et en 1984/1985 au Tchad, le Secrétariat Exécutif s'est attaché à une réflexion globale coiffant un grand nombre de ses activités.

L'étude CILSS/Club portant sur l'évolution des politiques céréalières depuis le colloque de Nouakchott doit être également signalée comme une étape importante de notre démarche.

L'organisation régulière de réunions régionales permet aux responsables sahéliens de confronter leurs problèmes au-delà d'un simple diagnostic de la situation. C'est ainsi que la réunion qui s'est tenue à Dakar a fait un certain nombre de recommandations dont la portée politique est indéniable. Ces recommandations portent notamment : sur la nécessité de l'intégration de l'aide alimentaire dans les politiques de développement par le biais de l'utilisation des fonds de contrepartie sur la nécessité d'une programmation pluri-annuelle de cette aide.

Sur la nécessité de favoriser la circulation des céréales notamment par l'application des textes adoptés par les instances de

la CEAO.

- 4.3 Résolution n° 3/19/CM/84 : relative aux énergies de substitution au bois et aux foyers améliorés.

- 4.3.1 Energies de substitution :

Dans le cadre de l'appui aux Centres Nationaux d'Energies (création ou renforcement), le CILSS et la CEAO ont mis à la disposition des Etats une enveloppe financière sur subvention FED et financement du Programme Franco-Allemand.

Cette contribution se répartit comme suit :

- Burkina Faso	33.750.000 F CFA
- Cap-Vert	50.625.000 F CFA
- Gambie	50.625.000 F CFA
- Mali	22.500.000 F CFA
- Mauritanie	50.625.000 F CFA
- Sénégal	22.500.000 F CFA
- Tchad	50 625.000 F CFA
Total =	281.250.000 F CFA
	=====

S'agissant du Centre Régional d'Energie Eolienne du Cap-Vert

En 1984, le programme de travail de l'Unité Ecologie-Forêts comportait un chapitre consacré à l'identification d'un projet d'implantation de ce Centre et des stations expérimentales.

La recherche de financement de cette mission était confiée au Club du Sahel. En raison des changements intervenus au

Club du Sahel au niveau du fonctionnaire chargé du secteur Ecologie-Forêts, cette activité n'a pas été réalisée. Elle est reconduite pour 1985 avec toujours le financement du Club du Sahel et une ligne budgétaire CILSS (coopération Pays-Bas) pour la participation d'un expert sahélien à la mission. Les pays intéressés à cette phase d'étude sont :

- Le Cap-Vert : Centre Régional ;
- La Mauritanie : Station Expérimentale ;
- Le Niger : Station Expérimentale.

- 4.3.2. Foyers améliorés

Dans la recherche des actions visant l'économie d'énergie le Secrétariat Exécutif a poursuivi les activités liées au programme foyers améliorés. Aussi les séminaires suivants ont été organisés :

- Séminaire région "Femmes et Foyers améliorés" à Niamey (août 1984) ;
- Séminaire région des chercheurs à Ouagadougou (septembre 1984) ;
- Séminaire national de formation des potières au Burkina :
 - * A Pô (12 - 18 décembre 1983) ;
 - * A Banfora (26 mars - 5 avril 1984).

Une mission s'est rendue au Tchad pour faire l'état de développement des Foyers améliorés et assurer le suivi technique des actions en cours.

- 4.4 Etat d'avancement des actions relatives à la Résolution n° 2/19/CM/84 sur les ressources pastorales

Le Secrétariat du CILSS s'est engagé depuis 1982 à apporter son appui politique pour la recherche de financements des actions de prophylaxie régionale contre les épizooties. Il a ainsi approché l'Organisation de la Conférence Islamique, l'Italie et les partenaires traditionnels (RFA, France, USAID etc...), en vue de les sensibiliser au programme de la Campagne Panafricaine contre la peste bovine en Afrique.

Le Secrétariat du CILSS s'est engagé, dans le cadre de ses rapports d'assistance avec les pays amis, les Organisations Internationales et les sources de financement à poursuivre ses efforts pour la recherche de voies et moyens en vue de rechercher les fonds nécessaires à la réalisation complète du programme.

Aussi avons nous entrepris dans le cadre de notre programme d'activités 1984, des actions pour permettre une meilleure organisation des populations et une exploitation rationnelle à long terme de l'espace pastoral au niveau des Etats. Ces actions devront se poursuivre au cours de la période 1984-1985.

C'est ainsi qu'une approche nouvelle a été entreprise et qui considère la gestion rationnelle de l'espace pastoral sahélien dans un cadre régional, et que l'accent doit être mis sur l'exploitation de l'espace aux frontières.

Ainsi des réunions se sont déjà penchées sur l'élaboration d'un plan d'exploitation des ressources fourragères et des points d'eau (Unité Elevage/hydraulique villageoise et pastorale).

Ces réunions seront suivies en 1984/1985 par des missions d'études qui permettront de mieux cerner les paramètres liés à la transhumance et à la gestion de l'espace pastorale sahélien.

Nous avons aussi pris contact avec la CEBV et la CEAO pour la réalisation de la réglementation de la circulation des animaux entre les Etats. Il existe déjà une réglementation sanitaire au niveau de la CEBV, et il était nécessaire de trouver le financement d'un consultant pour la réalisation de la mission d'étude puisque la CEAO et la CEBV n'avaient pas programmé cette action en 1984. C'est ainsi que le Secrétariat du CILSS s'est adressé au Club du Satel qui n'a pas donné de suite.

En outre il faut surtout souligner que les deux (2) Organisations soeurs (CEBV et CEAO) sont plus préoccupées par la Campagne Panafricaine contre la peste bovine. Le CILSS continuera en ce qui le concerne à programmer toutes ces actions en conformité à la Résolution n° 2/19/CM/84 adoptée.

- 4.5 Propositions sur la clé de répartition des contributions des Etats membres au budget du CILSS :

En application de la Résolution n° 12/19/CM/84, relative à la révision de la clé de répartition des contributions des Etats membres au budget du CILSS, l'étude ci-après vous est soumise.

L'on rappellera que jusqu'alors le Cap-Vert et la Gambie payant chacun 1/25è des cotisations et le reste est réparti également entre les 6 (six) autres Etats membres, ce qui représente à peu près par Etat 4 % pour les premiers et 15,3 % pour les seconds.

Trois hypothèses, s'appuyant toutes sur le produit national brut et la population, ont été retenues. Les données statistiques sont tirées de la note d'information de la FAO pour le 6è Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement du CILSS intitulée "Situation critique de l'alimentation et de l'agriculture dans les pays membres du CILSS, 1983/84".

- 1°/ Hypothèse :

Les contributions sont réparties pour 50 % en fonction de la population et 50 % en fonction du P.N.B. ;

- 2°/ Hypothèse :

Elles sont réparties pour 2/3 en fonction du P.N.B. et 1/3 en fonction de la populations ;

- 3°/ Hypothèse :

La répartition est faite pour 1/3 en fonction du P.N.B. et pour 2/3 en fonction de la population.

Il en résulte le tableau suivant :

	DONNEES STATISTIQUES		1er HYPOTHESE	2e HYPOTHESE	3e HYPOTHESE
	PNB \$	POPULATION MILLIERS			
CAP-VERT	340	311	7,40	9,5	5,3
BURKINA FASO	240	6 300	14,40	12,8	16,0
GAMBIE	370	670	8,50	10,7	6,3
MALI	190	7 700	15,50	12,9	18,1
MAURITANIE	460	1 700	11,90	14,1	9,7
NIGER	330	5 700	15,35	14,7	16,0
SENEGAL	430	6 400	18,40	18,1	18,7
TCHAD	110	4 200	8,55	7,2	9,9

N/Réf. : 262/SE/BM/mb

Ouagadougou, le 14 mars 1984

Monsieur,

En prenant fonction en tant que nouveau Secrétaire Exécutif du CILSS (Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel), il est un devoir pour moi et pour l'Organisation dont j'ai la charge d'animer et de dynamiser de vous écrire pour vous exprimer toute notre reconnaissance pour les louables efforts consentis par votre Institution dans le noble combat que nous menions depuis plus d'une décennie afin de faire de l'auto-suffisance alimentaire une tangible réalité dans le SAHEL. Mais malgré les multiples sacrifices consentis par les sahéliens et la Communauté Internationale, le SAHEL reste encore sous l'emprise d'une sécheresse qui prend de plus en plus un caractère endémique. Le SAHEL c'est le désert qui avance à grand pas rongant nos maigres et fragiles terres. Le SAHEL est synonyme d'une région à démographie galopante, le taux de la croissance démographique étant de 2,7 % par an.

Le SAHEL c'est aussi et surtout la faible croissance de la production agricole qui atteint à peine le seuil de un pour cent par an. Le SAHEL c'est le triste exemple de la région du monde où les hommes, les femmes et les enfants luttent pour leur survie tout en demeurant menacés par le spectre de la faim et de la mal-nutrition du fait d'une nature hostile qui annihile constamment leurs efforts.

Symbole du sous-développement des pays les moins avancés, de la région du Monde confrontée aux conséquences d'une sécheresse endémique, le SAHEL reste un défi lancé à la Communauté Internationale s'agissant de la quantité et de la qualité des aides à mobiliser en

faveur des programmes et projets sahéliens.

En lançant l'Appel de Niamey lors de la sixième Conférence des Chefs d'Etat des pays membres du CILSS, nos Chefs d'Etat rappellent à la Communauté Internationale le caractère fondamentalement humain du contrat "de génération" que les amis du SAHEL ont volontairement accepté de sceller avec les sahéliens à Dakar en 1976.

Faut-il le rappeler, le SAHEL enregistre en 1984 un déficit jamais égalé dans le temps 1.400.000 tonnes de céréales à mobiliser avant mai 84 avant qu'il ne soit trop tard.

Force nous est d'affirmer que si les tendances actuelles ne s'inversent pas, la vie des 32 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sahéliens reste menacée et leur avenir hypothéqué. L'holocauste des sahéliens deviendra alors une triste et inévitable réalité.

Convaincu de l'intérêt que votre Institution n'a jamais cessé de manifester, s'agissant de l'évolution favorable du SAHEL, conscient de votre engagement personnel, s'agissant de l'objectif de l'auto-suffisance alimentaire dans la sous-région, je demeure d'ores et déjà assuré du soutien de votre Institution dans la mobilisation des ressources (humaines, techniques, financières et alimentaires) en faveur des Etats sahéliens injustement écrasés par les efforts pervers d'une nature hostile et les efforts non moins pervers de la crise économique mondiale.

Le CILSS expression de la volonté politique des huit Etats sahéliens, contribuera à renforcer et à améliorer l'indispensable climat de confiance entre votre Institution et les Etats

membres, grâce aux heureuses relations bilatérales que vous entreteniez avec les huit pays membres du CILSS, et grâce à la fructueuse coopération que nos deux Institutions entretiennent.

Nous restons persuadés que les engagements que nous (sahéliens et amis du SAHEL) avons pris ensemble à DAKAR, à OTTAWA, à AMSTERDAM, au KOWEIT et à BRUXELLES, répondent aux attentes des sahéliens et sont à la hauteur des espoirs de nos laborieuses populations qui ne demandent qu'à manger à leur faim, à boire à leur soif, à être soignées, en un mot à se développer.

Tout en vous exprimant mon entière disponibilité, et celle du CILSS et des Institutions spécialisées, je vous prie d'accepter Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

BRAH Mahamane
Secrétaire Exécutif

N/Réf. : 263/SE/BM/mb

Ouagadougou, le 14 mars 1984

Monsieur,

Par note verbale n° 230 du 2 mars 1984, je vous annonçais ma prise de fonction officielle en tant que nouveau Secrétaire Exécutif du CILSS.

Je me dois de vous écrire au nom de l'Organisation dont j'ai la charge d'animer et de dynamiser, pour vous exprimer toute notre reconnaissance, s'agissant de la fructueuse coopération qui existe entre votre Pays et notre Organisation.

Il est aussi un devoir, au nom du CILSS et des Etats membres que je vous réitère toute notre appréciation pour les louables et constants efforts que votre pays a consentis en faveur du SAHEL afin de faire de l'auto-suffisance alimentaire une tangible réalité dans notre région meurtrie.

Faut-il le rappeler, les Etats sahéliens enregistrent encore un déficit alimentaire jamais égalé dans le temps 1.400.000 tonnes de céréales à mobiliser d'ici mai 1984 avant qu'il ne soit trop tard. Cette déconcertante situation, conséquence d'une nature hostile qui pernicieusement continue à annihiler tous nos efforts, exige des sahéliens et de la Communauté Internationale plus d'engagement et de persévérance dans la mobilisation des ressources (humaines, techniques, financières et alimentaires) afin de matérialiser l'objectif de l'auto-suffisance alimentaire en l'an 2000 dans le SAHEL.

Symbole du sous-développement des pays les moins avancés, de la région du Monde confrontée aux conséquences d'une sécheresse endémique, le SAHEL demeure un défi, un défi lancé à la Communauté internationale, s'agissant de la quantité et de la qualité des aides à mobiliser en faveur des programmes et projets sahéliens.

En lançant "l'Appel de Niamey" lors de la sixième Conférence des Chefs d'Etat des pays membres du CILSS, nos Chefs d'Etat rappellent à la Communauté International le caractère fondamentalement humain de contrat de génération que les amis du SAHEL ont volontairement accepté de sceller avec les SAHELIENS à Dakar en 1976.

Force nous est malheureusement d'affirmer que si les tendances actuelles ne s'inversent pas, la vie de 32 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sahéliens reste menacée et leur avenir hypothéqué.

Nous restons persuadés que les engagements que nous (sahéliens et amis du SAHEL) avons pris ensemble à DAKAR, à OTTAWA, à AMSTERDAM, au KOWEIT et à BRUXELLES, répondent aux attentes des sahéliens et sont à la hauteur des espoirs de nos laborieuses populations qui ne demandent qu'à manger à leur faim, à boire à leur soif, à être soignées, en un mot à se développer.

Convaincu de l'intérêt que votre Pays n'a jamais cessé de manifester à l'endroit du CILSS et conscient de votre engagement personnel, s'agissant de l'objectif de l'auto-suffisance alimentaire dans la sous-région, je demeure d'ores et déjà assuré du soutien de votre Pays.

Tout en vous exprimant mon entière disponibilité, de celle du staff du CILSS et des Institutions spécialisées, je vous prie d'accepter, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

BRAH Mahamane
Secrétaire Exécutif

N/Réfé. : 264/SE/BM/mb

Ouagadougou, le 14 mars 1984

Monsieur,

Par note verbale n° 230 du 2 mars 1984, je vous annonçais ma prise de fonction officielle en tant que nouveau Secrétaire Exécutif du CILSS.

Je me dois de vous écrire au nom de l'Organisation dont j'ai la charge d'animer et de dynamiser, pour vous exprimer toute notre reconnaissance, s'agissant de la fructueuse coopération qui existe entre nos deux Institutions.

Il est aussi un devoir, au nom du CILSS et des Etats membres que je vous réitère toute notre appréciation pour les louables et constants efforts que votre Institution a consenti en faveur du SAHEL afin de faire de l'auto-suffisance alimentaire une tangible réalité dans notre région meurtrie.

Faut-il le rappeler, les Etats sahéliens enregistrent encore un déficit alimentaire jamais égalé dans le temps 1.400.000 tonnes de céréales à mobiliser d'ici mai 1984 avant qu'il ne soit trop tard. Cette déconcertante situation, conséquence d'une nature hostile qui pernicieusement continue à annihiler tous nos efforts, exige des sahéliens et de la Communauté Internationale plus d'engagement et de persévérance dans la mobilisation des ressources (humaines, techniques, financières et alimentaires) afin de matérialiser l'objectif de l'auto-suffisance alimentaire en l'an 2000 dans le SAHEL.

Symbole du sous-développement des pays les moins avancés de la région du Monde confrontée aux conséquences d'une sécheresse endémique, le SAHEL demeure un défi, un défi lancé à la Communauté Internationale, s'agissant de la quantité et de la qualité des aides à mobiliser en faveur des programmes et projets sahéliens.

En lançant "l'Appel de Niamey", lors de la sixième Conférence des Chefs d'Etat des pays membres du CILSS, nos Chefs d'Etat rappellent à la Communauté Internationale le caractère fondamentalement humain de contrat de génération que les amis du SAHEL ont volontairement accepté de sceller avec les SAHELIENS à Dakar en 1976.

Force nous est malheureusement d'affirmer que si les tendances actuelles ne s'inversent pas, la vie des 32 millions d'hommes, de femmes et d'enfant sahéliens reste menacée et leur avenir hypothéqué.

Nous restons persuadés que les engagements que nous (sahéliens et amis du SAHEL) avons pris ensemble à DAKAR, à OTTAWA, à AMSTERDAM, au KOWEIT et à BRUXELLES, répondent aux attentes des sahéliens et sont à la hauteur des espoirs de nos laborieuses populations qui ne demandent qu'à manger à leur faim, à boire à leur soif, à être soignées, en un mot à se développer.

Convaincu de l'intérêt que votre Institution n'a jamais cessé de manifester à l'endroit du CILSS et conscient de votre engagement personnel, s'agissant de l'objectif de l'auto-suffisance alimentaire dans la sous-région. Je demeure d'ores et déjà assuré du soutien de votre Institution.

Tout en vous exprimant mon entière disponibilité, de celle du staff du CILSS et de ses Institutions spécialisées, je vous pris d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

BRAH Mahamane
Secrétaire Exécutif

LISTE DES DESTINATAIRES

Secrétaire Général de l'OUA
Addis-Abeba - Ethiopie

Secrétaire Exécutif de la CEA
Addis-Abeba - Ethiopie

Directeur Exécutif du Conseil
Mondiale de l'Alimentation
FAO
Rome - Italie

Directeur Général de la FAO
Rome - Italie

Vice-Président du FIDA
Rome - Italie

Directeur Général du PAM
Rome - Italie

Ministre des Affaires Etrangères
Rome - Italie

Administrateur du PNUD
New-York - USA

Directeur Général de l'UNSO
New-York-USA

Président de la Banque Mondiale
Washington - USA

Directeur pour le Bureau du Sahel
et des Affaires de l'Afrique de l'Ouest
USAID
WASHINGTON - USA

Directeur Général du Fonds Saoudien
Riyadh - Arabie Saoudite

Secrétaire Général
Organisation de la Conférence Islamique
Djeddah - Arabie Saoudite

Directeur Général du Fonds Koweïtien
Koweït

Président de la BADEA
Khartoum - Soudan

Directeur Général de l'UNESCO
Paris - France

Madame Anne de LATTRE
Club du Sahel
Paris - France

Directeur Général des Fonds OPEP
Vienne - Autriche

Secrétaire Général de l'OMM
Genève - Suisse

Président de la BOAD
Lomé - Togo

Président de la BAD
Abidjan - Côte-d'Ivoire

Directeur du Bureau Régional de l'OMS
Brazzaville - Congo

Représentant Résident du PNUD
Ouagadougou

Représentant Résident de la FAO
Ouagadougou

Représentant de l'UNESCO
Ouagadougou

Chef de Bureau de l'UNSO
Ouagadougou

Directeur de la CCCE
Ouagadougou

Directeur de l'USAID
Ouagadougou

Représentant de la Banque Mondiale
Ouagadougou

ANNEXE 2.

COMPTE RENDU DE MISSION
NEW-YORK - WASHINGTON - OTTAWA

Sur invitation du PNUD-UNSO a près autorisation du Ministre de l'Agriculture et des Ressources Naturelles de la Gambie, Ministre Coordonnateur des actions du CILSS, j'ai effectué à New-York au siège des Nations Unies du 30 mars au 7 avril 1984. Etant en Amérique du Nord, j'ai poursuivi la mission à Washington et à Ottawa afin de chercher à redynamiser les relations entre le CILSS et l'USAID d'une part, et le CILSS et l'ACDI d'autre part.

I) PREMIERE PHASE DE LA MISSION : New-York du 31 au 7 avril 1984

En lançant l'Appel de Niamey lors de la 6è Conférence des Chefs d'Etat des pays membres du CILSS, nos dirigeants ont tenu :

- à traduire et officialiser les caractères pernicioeux et permanents de l'endémique sécheresse qui persistent à annihiler tous les efforts consentis par les sahéliens et les amis du Sahel, dans notre entreprise commune de lutte contre la sécheresse dans le Sahel ;

à mettre en exergue le risque de l'holocauste qui menace les 32 millions d'hommes, de femmes et d'enfants sahéliens, si les tendances actuelles ne s'inversent pas ;

- à rappeler à la Communauté Internationale, la dimension fondamentalement humaine du contrat de génération que les amis du Sahel ont délibérément et consciemment scellé avec les sahéliens à DAKAR en septembre 1976 ;

- à tout mettre en oeuvre pour mobiliser des ressources additionnelles en faveur de la région afin de sécuriser le Sahel et assurer son auto-suffisance alimentaire.

Une semaine après le Sommet de Niamey, le Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat a saisi l'ensemble de la Communauté Internationale afin que l'Appel de Niamey soit entendu et des mesures appropriées soient envisagées. Il importe que l'ambition soit à la mesure de la complexité de la tâche (la lutte contre la sécheresse dans le Sahel) et, les ressources à mobiliser à la hauteur des espoirs et attentes des populations sahéliennes.

La lettre n° 024/PCMS/DIRCAB Du 8 février 1984 que le Président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat des pays membres, a adressée à Monsieur BRADFORD MORSE, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le Développement a reçu un écho favorable. En effet, dans la réponse du 6 mars 1984, Monsieur BRADFORD MORSE donnait l'assurance au Président en Exercice, le Général Seyni KOUNTCHE, que tout sera mis en oeuvre pour appuyer les initiatives du CILSS allant dans le sens de l'Appel de Niamey. Des contacts se sont établis entre le CILSS - le PNUD et l'UNSO pour matérialiser les volontés politiques exprimées.

Ma mission à New-York rentre dans le cadre de la recherche de matérialisation des volontés politiques affirmées. Il nous est apparu nécessaire de trouver un cadre de mobilisation des ressources pour couvrir les besoins urgents des Etats sahéliens dans les domaines :

- De l'aide alimentaire d'urgence et sécurité alimentaire ;
- L'approvisionnement en eau des sahéliens ;
- De désenclavement des zones reculées du Sahel (routes secondaires) ;
- De reboisement et de la protection de l'environnement.

En effet, l'Appel lancé par le Secrétaire Général des Nations Unies après sa visite dans la région sahélienne avait mis en exergue :

- L'acuité du problème alimentaire dans la région , conséquence du déficit structurel alimentaire dans le Sahel ;
- La pénurie criante de l'absence des points d'eau potable ;
- L'inquiétant problème de la désertification dans la région sahélienne.

Sous l'initiative du CILSS, un consultant sahélien, a été engagé par le PNUD pour recenser et chiffrer un programme d'urgence couvrant les quatre domaines mentionnés.

PROGRAMME D'URGENCE EN FAVEUR DU SAHEL

Conscients de toutes ces pesanteurs réelles défavorables à la mutation du Sahel l'auto-suffisance alimentaire, convaincus de la justesse de l'Appel de Niamey et de l'opportunité de celui lancé par le Secrétaire Général des Nations Unies après son voyage dans le Sahel, l'urgence d'un programme d'urgence en faveur du Sahel s'impose. Afin de réduire les souffrances des hommes et du cheptel menacés par la sécheresse, le programme proposé vise :

- A couvrir les besoins alimentaires (déficit 1984) ;
- A atténuer les effets les plus pernicioeux :
 - du déboisement ;
 - de l'alimentation en eau ;
- Désenclaver les zones les plus reculées afin de faciliter l'approvisionnement des populations sinistrées.

PROGRAMME CHIFFRE : face à la situation préoccupante du Sahel le programme d'urgence retenu se chiffre à 2,3 milliards de dollars USA. Il comprend :

- L'aide alimentaire pour couvrir le déficit de 1,6 million de tonnes de la campagne 1983/84. L'estimation globale de ce déficit en valeur se chiffre à 400 millions de dollars USA. A cela il faut ajouter l'important projet de sécurité alimentaire dont le coût est estimé à 240 millions de \$. Soit une aide globale de 640 millions de \$ pour sauver les populations sinistrées et sécuriser la région ;
- Les frais de distribution : la charge des frais de distribution de 1,6 million de tonnes est importante. Tenant compte du tarif par tonne et les distances moyennes à parcourir pour atteindre les populations sinistrées, le coût de cette composante se chiffre à 500 millions de dollars U.S. ;
- Sauvetage du bétail : le coût de l'opération est estimé à 34 millions de dollars E.U. ;
- Construction des routes secondaires : afin de prévenir les conséquences futures et de désenclaver les régions chroniquement déficitaires, un programme de 220 millions de dollars U.S. est retenu ;
- Construction des puits : tenant compte de la faible couverture des besoins en eau dans le Sahel, un programme de 830 millions

s'impose pour les quatres prochaines années ;

- Ecologie-Forêts : 100 millions de dollars s'avèrent nécessaire pour reboiser les dunes qui continuent à menacer les terres fertiles, pour protéger les peuplements naturels.

Le programme d'urgence ainsi proposé en faveur du Sahel est une urgente nécessité avant que les effets de la sécheresse endémique qui sévit au Sahel ne deviennent aigus.

Le but recherché, c'est d'atténuer les méfaits des grandes tendances défavorables qui existaient et dont l'ampleur n'a fait que croître. Ces tendances s'appelant :

- Déficit structurel alimentaire ;
- Pénurie d'eau ;
- Désertification.

PERSONNALITES RENCONTREES :

Monsieur BRADFORD Morse, Administrateur du PNUD ;

Monsieur Pierre VINDE, Assistant de l'Administrateur pour les questions administratives et financières ;

Monsieur Pierre Claver DAMIBA, Assistant de l'Administrateur - Bureau Régional pour l'Afrique ;

Monsieur Bertin BORNA, Directeur UNSO, ;

Monsieur Salif N'Diaye, Chef de Division des projets régionaux ;

Monsieur Abdoulaye JANNET, Senior Programme Officer.

II) DEUXIEME PHASE DE LA MISSION : Washington du 7 au 11 avril 1984

Après New-York, j'ai poursuivi ma mission à Washington où Madame de LATTRE, responsable du Secrétariat du Club et Monsieur Arthur FELL du Club du Sahel, m'attendaient pour une série de rencontres avec les responsables du "Department of States" et de l'USAID, politiquement ou techniquement impliqués aux prises de décisions concernant le SAHEL et les Etats membres.

Le but recherché étant de dynamiser la confiance entre l'USAID et les Etats membres du CILSS d'une part, et d'autre part, d'améliorer les relations CILSS-USAID.

L'importance de telles rencontres n'est qu'évidente car l'USAID a toujours affecté une somme importante pour le développement du Sahel. L'aide de l'USAID au Sahel a évolué de :

- 129.024.000 \$ en 1982 ;
- 132.778.000 \$ en 1983 ;
- 169.699.000 \$ en 1984

pour l'ensemble des programmes exécutés ou en cours d'exécution,

Tout au long des rencontres, j'ai tenu à développer les thèmes suivants :

- Le CILSS et ses objectifs ;
- Le CILSS et ses structures de décisions et d'exécution ;
- Le CILSS et l'environnement international ;
- Le bilan du dialogue constructif instauré entre les sahéliens et les amis du SAHEL depuis Dakar en 1976 ;

- Les nouvelles orientations du CILSS définies par la 6^è Conférence des Chefs d'Etat des pays membres à Niamey du 29 au 31 janvier 1984 ;

- La dimension et la complexité du combat contre la sécheresse dans le Sahel ;

- La raison d'être du CILSS en étant un outil de coopération régionale africaine et un catalyseur de mobilisation des ressources extérieures en faveur du Sahel ;

- L'aide alimentaire ;

- Le SAHEL peut s'auto-suffire tenant compte des potentialités naturelles non encore exploitées.

A travers tous ces thèmes développés, j'ai cherché à mettre en exergue le fait que le développement du Sahel repose certes, sur les épaules des sahéliens mais il implique l'engagement progressif et constant des amis du Sahel qui ont volontairement scellé avec nous le contrat de génération depuis DAKAR en septembre 1976.

"L'Appel de Niamey" a été la toile de fond de tous mes exposés. Des échanges fructueux que nous avons eus avec les responsables américains, l'on peut affirmer que :

- Le problème du Sahel restera la préoccupation des américains ;

- La confiance sera plus grande entre américains et sahéliens ;

- La question du développement du Sahel et la recherche de l'auto-suffisance alimentaire seront mieux comprises sous leur aspect, à long terme conformément au contrat de génération que nous avons scellé.

Il est permis de s'attendre à une augmentation de l'aide américaine en faveur du SAHEL pour les années à venir. Cet espoir est permis.

PROGRAMME DE TRAVAIL :

Lundi 9 avril :

a) De 9 h 30 à 11 heures, séance de travail avec les responsables du Programme SAHEL sur le thème : développement récent du SAHEL et ses perspectives. Etaient présents côté USAID :

- Monsieur Dennis CHAUDLER ;
- Monsieur Butch AMUNDSON ;
- Madame Helen SOOS ;
- Monsieur Clenn SLOCUM ;

b) de 11 h 30 à 12 h 30 rencontre avec :

- Monsieur Ray LOVE, Directeur pour l'Afrique ;
- Monsieur Jay-JOHNSON, Sous-Directeur pour l'Afrique chargé du SAHEL.

Mardi 10 avril :

a) De 9 h 30 à 11 séance de travail avec :

- Monsieur Stève FARRAR, Responsable de la branche financière de l'USAID ;
 - Monsieur Kevin QUIGLEY, Contrôleur financier Programme SAHEL ;
 - Monsieur Rick MYGARD, Responsable des opérations internationales ;
- b) De 11 h 30 à 14 heures : rencontre avec le responsable de l'Overseas - Development Council, et déjeuner suivi de débat avec le staff du Congrès ;
- c) De 14 h 30 à 15 heures audience avec Chester CROCKER, Assistant Secretary of State for Africa ;
- d) De 15 h 30 à 17 heures séance de travail avec l'ensemble du staff de l'USAID impliqué dans le Programme SAHEL ;
- e) De 17 heures à 17 h 30 rencontre avec Monsieur Peter MACPHERSON, Administrateur de l'AID.

Mercredi 11 avril :

- a) De 9 h 30 à 10 h 30 rencontre débat avec l'ensemble du staff de l'USAID pour l'Afrique : le Développement du SAHEL est-il possible ?
- b) De 11 h à 12 h, séance de travail avec la Division AID chargée du Programme aide alimentaire ;

- c) De 12 h 30 à 14 h 30 déjeuner débat avec les fondations (Overseas-development Council, Africa-Development-Foundations, les Universités, l'IFRI, les aides privées, la Presse. A noter qu'au cours de cette rencontre l'ensemble des Ambassadeurs sahéliens ont pris part.

Il faut aussi préciser que j'ai tenu à rencontrer l'Ambassadeur du Niger à Washington, le mardi 10 avril de 18 h à 20 h, l'ensemble des Ambassadeurs sahéliens des Etats membres du CILSS accrédités aux Etats-Unis. Le but visé c'est de les informer sur le CILSS depuis sa création jusqu'à ce jour. L'objectif recherché est de faire des Ambassadeurs du SAHEL le vrai lobby sur la place de Washington.

III) MISSION A OTTAWA : du 11 au 13 avril 1984

But de la mission : dynamiser la coopération entre l'ACDI et le CILSS et chercher à mieux renforcer l'engagement de l'ACDI en faveur du Programme SAHEL.

Est-il nécessaire de rappeler que l'ACDI était une des premières Agences de Coopération à soutenir le CILSS dès sa création en septembre 1973. Ces dernières années, l'ACDI s'était retirée s'agissant de l'appui institutionnel pour des raisons valables - Fort heureusement ce retrait n'avait jamais entamé l'engagement de l'ACDI au financement du Programme SAHEL - ni entraîné une désaffection aux multiples rencontres organisées par le CILSS ou le Secrétariat du Club. Ma visite à Ottawa a eu pour objectif principal de dissiper tous les nuages et rétablir un nouveau climat de confiance.

- Quelle stratégie alimentaire ;
- Les grandes tendances défavorables (urbanisation, déséquilibre des balances de paiement, endettement insupportables);
- L'aide alimentaire, quelle stratégie plus opérationnelle compte tenu de la persistance du déficit structurel dans le SAHEL ?

J'ai tenu dans mes réponses aux questions posées à rassurer nos partenaires canadiens, que le CILSS fait de ces thèmes ses propres préoccupations. Le 19^e Conseil des Ministres (Niamey 25 - 28 janvier 1984) et la 6^e Conférence des Chefs d'Etat des pays membres (Niamey 29 - 31 janvier 1984) ont donné des orientations nouvelles au Secrétariat du CILSS afin que puisse :

- se poursuivre l'effort de réflexion entrepris sur le problème du Sahel et les stratégies à adopter ;
- s'entreprendre une série d'études partant des grandes tendances actuelles afin qu'un cadre stratégique plus global, plus prospectif et plus cohérent soit défini pour la lutte contre la sécheresse.

Le Programme de travail élaboré ensemble (Secrétariat du CILSS et Secrétariat du Club) à Ouagadougou du 14 au 17 mars 1984 va dans le sens des orientations définies :

- Réflexion prospective sur le Sahel ;
- Politique céréalière régionale ;

RENCONTRE SUR LE THEME "COOPERATION ITALIE-SAHEL"

ROME - 4 - 6 JUIN

Une rencontre sur le thème : "Coopération Italie-Sahel" organisée par l'Istituto Italo-Africano et par le Comité Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS), a eu lieu à Rome du 4 au 6 juin 1984.

Les travaux ont été ouverts et introduits par le Ministre des Affaires Etrangères de la République Italienne, M. Giulio ANDREOTTI, l'allocution finale a été prononcée par le Secrétaire d'Etat à la Coopération, M. RAFFAELLI.

Les personnalités sahéliennes suivantes ont participé à la rencontre :

- S. E. Sabally Saihou, Ministre Coordonnateur du CILSS et Ministre de l'Agriculture de la Gambie ;
- S. E. Joseph Britto, Secrétaire d'Etat pour la coopération internationale de Cap-Vert ;
- S. E. Seydou Traoré, Ministre du Développement Rural de la Haute-Volta ;
- S. E. Mady Diallo, Ministre du Développement Rural du Mali ;
- S. E. Louleïd Ould Waddad, Ministre du Développement Rural de la Mauritanie ;
- S. E. Ibrahim Toubou, Ministre du Développement du Niger ;

- S. E. Saleh Djiguir, Secrétaire d'Etat pour l'Agriculture du Tchad ;
- M. Falilou M'Backé Guèye, Secrétaire Général du Ministère du Développement Rural du Sénégal ;
- M. Brah Mahamane, Secrétaire Exécutif du CILSS.

Les séances ont été précédées alternativement par le Président de l'Istituto Italo-Africano, Mme Tullia Carettoni, et par le Ministre Coordonnateur du CILSS et Ministre de l'Agriculture de la Gambie, S. E. Sabally Saihou.

Sur la base du rapport du Ministre Coordonnateur du CILSS, de l'exposé du Secrétaire Exécutif, des différentes interventions effectuées par les Ministres des pays du Sahel par le Directeur Général du Département pour la Coopération au développement du Ministère des Affaires Etrangères italien et par les nombreuses personnalités qui ont pris part aux travaux, les organisateurs et les participants ont exprimé leur satisfaction unanime pour le succès de la rencontre et ont mis l'accent sur les points suivants :

- 1°/ Les sahéliens ont manifesté à la partie italienne leur reconnaissance et ont insisté sur le caractère humanitaire et désintéressé de l'aide italienne en faveur du Sahel. Ils ont aussi souligné le caractère exemplaire de cette aide pour les économies des pays de la région ;

- 2°/ Les programmes retenus, qui sont en cours d'exécution, ont été élaborés et finalisés en rapport direct avec les Gouvernements concernés et répondent aux exigences des populations qui ont été associées à leur définition ;

- 3°/ Les initiatives entreprises sont unanimement considérés flexibles et capables de s'adapter à l'évolution des

RAPPORT DE MISSION

IDEE DE LA CONFERENCE : après avoir assisté à la 6^e Conférence des Chefs d'Etat membres du CILSS tenue à Niamey du 30 au 31 janvier 1984 et tenant compte de la portée historique de la Déclaration de Niamey, le Président ABDOU DIOUF, Président de la République du Sénégal a lancé l'idée d'une Conférence Internationale pour une politique concertée de lutte contre la désertification dans les pays membres du CILSS, de la CEDEAO, et du Maghreb.

OBJET ET CADRE DE LA CONFERENCE : l'objet de la Conférence est de chercher une meilleure prise de conscience sur l'ampleur et le degré de l'aggravation du phénomène de la désertification dans les trois sous-régions concernées afin de matérialiser le réseau de solidarité entre le noyau sahélien, les pays péri-forestiers et le Maghreb. Trois objectifs furent assignés à la Conférence ;

- Sensibiliser la Communauté Internationale sur l'ampleur et les conséquences économiques, sociales et culturelles du fléau de la désertification dans les trois sous-régions concernées ;

- Echanger les expériences nationales, sous-régionale pour une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des relations interdépendantes du phénomène de désertification ;

- Encourager la coopération dans la solidarité entre les pays et les trois sous-régions africaines touchés par le phénomène de désertification.

C'est partant de ces objectifs que le CILSS fut associé à la préparation et à la tenue de la Conférence de Dakar, le pilotage de la Conférence étant assuré par les Autorités sénégalaises.

TENUE DE LA CONFERENCE : la Conférence s'est déroulée en deux phases, une phase préparatoire d'experts du 18 au 24 juillet 1984 et une phase ministérielle du 25 au 27 juillet 1984. Elle a réuni une cinquantaine de délégations et 156 participants. Parmi les 22 pays invités seule l'Egypte était absente ; toutes les délégations étaient conduites par un Ministre sauf celles du Nigéria, du Benin et du Soudan. Les pays membres de l'OCDE étaient représentés (France, Italie, Allemagne, USA, Canada, etc...).

Le discours d'ouverture fut prononcé par le Président ABDOU DIOUF. Le Président ABDOU DIOUF a rendu un hommage mérité aux actions du CILSS dans la sous-région sahélienne, malgré la modicité de ses moyens, exprimé sa reconnaissance aux partenaires de la Communauté Internationale pour les efforts louables qu'ils ont consentis dans le combat contre la désertification dans la région.

Le Président ABDOU DOUF a réitéré son souhait de voir la chaîne de solidarité africaine se matérialiser et les conclusions issues de la Conférence être constructives et tournées vers l'action.

Les différents points à l'ordre du jour de la Conférence furent examinés sans difficulté sauf, un point qui ne faisait pas partie du cadre de la Conférence et dont l'idée a surgi officiellement est : la création d'un organe de coordination chargé de la programmation et du suivi des actions de lutte contre la désertification.

Il faut rappeler que cette idée de création fut lancée par les médias un mois avant la Conférence. Ayant pris connaissance de l'idée, j'ai automatiquement saisi le Ministre Coordonnateur qui m'a demandé de prendre attache avec le Ministre Cheikh A. K. CISSOKO, Ministre sénégalais pour des amples informations. Mettant à profit mon passage à Dakar j'ai pu rencontrer le Ministre CISSOKO le 19 juin 1984, à qui j'ai exprimé l'inquiétude du CILSS.

Le Ministre Cheikh CISSOKO exprima sa surprise à l'idée de création d'un organe de coordination et programmation des actions de lutte contre la désertification, dans le cadre de la rencontre de Dakar. Les assurances qui m'étaient données avaient dissipé mes inquiétudes.

Quelle ne fut pas ma grande surprise, d'apprendre par les médias que l'idée de création du même organe de coordination faisait l'objet de points inscrits à l'ordre du jour de la réunion préparatoire (réunion des experts).

C'est dans ce contexte d'imprécision et d'incertitude que s'ouvrit la Conférence ministérielle de Dakar, s'agissant

de la question de création d'un organe nouveau.

STRATEGIE CONTRE LA VELLEITE DE CREATION D'UN AUTRE ORGANE : le Secrétariat Exécutif du CILSS a oeuvré du début à la fin de la Conférence afin d'empêcher la matérialisation d'une telle idée. Nous étions en position de force pour les raisons suivantes :

- Les assurances que m'avaient données les Autorités sénégalaises lors de mon premier contact ;

- Le caractère impromptu et incongru d'une telle idée qui surgit comme un cheveu dans la soupe. En effet, les Etats n'étaient pas saisis à temps et presque tous les Ministres sahéliens ont pris conscience de l'idée à leur arrivée à Dakar ;

- L'inopérationnalité d'une telle idée, car la création d'une telle structure ne fera que compliquer les actions de lutte contre la désertification ;

- Les donateurs notamment, les américains, les allemands, les italiens, les canadiens, n'ont pas avalisé l'idée de création d'un organe regroupant les 22 pays africains ;

- Les Agences de développement à l'exception du FED avaient rejeté l'idée de création d'un organe.

Grâce à la détermination et à la lucidité des Ministres sahéliens, l'idée de création d'une structure ne fusse que légère fut ajournée.

La Conférence ministérielle a adopté une Résolution

finale mettant en exergue trois composantes interdépendantes :

- 1°/ L'engagement politique des Etats participants décidés à promouvoir une coopération dynamique dans la solidarité entre, le noyau sahélien, les pays péri-forestiers de l'Afrique de l'Ouest et le Maghreb ;

- 2°/ L'urgence de la définition de stratégie de lutte contre la désertification à trois niveaux, niveau national, niveau sous-régional et enfin niveau régional ;

- 3°/ La nécessité d'asseoir une coopération sous-régionale, régionale et internationale pour lutter contre la désertification, tenant compte des espaces géographiques interdépendants concernés.

En effet, sur les 13.672.000 km² des superficies des Etats représentés à ladite Conférence, 5.600.000 km² sont touchés par le phénomène de l'aridité soit 41 % de la superficie totale.

Faut-il le rappeler que le Sahel dans sa globalité soit 5.300.000 km² est victime du phénomène de l'aridité soit 95 % des superficies touchées. Le degré du phénomène de l'aridité et de la désertification dans la région sahélienne, exige du CILSS qu'il se restructure et se dynamise afin d'occuper la place de choix qui lui revient dans la matérialisation du réseau de coopération et de solidarité devant exister entre le noyau sahélien, les pays péri-forestiers et le Maghreb.

Ayant participé du début à la fin de la Conférence de Dakar ma conviction s'est renforcée sur l'urgente nécessité de restructurer le CILSS et de dynamiser ses actions. Ces mesures sont en cours et, feront l'objet de décisions au prochain Conseil des Ministres du CILSS qui se tiendra à Nouakchott au début du mois de décembre.

Monsieur le Président,

J'ai dès mon retour à Ouagadougou, fait un rapport objectif au président en Exercice de la Conférence des Chefs d'Etat membres du CILSS, le Général Seyni KOUTCHE.

J'ai mis en exergue dans mon rapport, tous les faits bénéfiques d'une coopération exemplaire entre nos deux Institutions, conscient de l'intérêt tout particulier que le Président Seyni KOUNTCHE accorde au programme BID pour le Sahel.

S'agissant plus spécialement du volet programme BID pour le Sahel, un cas mérite d'être mentionné, dans les répartitions de 20.000.00. \$ US (subvention) et de 30.000.000 \$ US (crédit). Il s'agit du cas du Cap-Vert qui certes, n'est pas membre de la BID au stade actuel bien que ce pays abrite une communauté musulmane importante.

Je dois vous rappeler que lors de la répartition de 210.000.000 \$ US accordés par les Etats arabes aux Etats sahéliens victimes de la sécheresse, dans le cadre de la Solidarité islamique, l'OCI avait voulu exclure le Cap-Vert parce que ne faisant pas partie de la Oumma au stade actuel.

Les autres Etats membres du CILSS, par solidarité ont demandé à l'OCI d'inclure le Cap-Vert. Ce qui fut accepté et exécuté.

- Tenant compte de ce qui précède, notamment de la solidarité du sort que partagent les Etats membres du CILSS et de l'existence d'une communauté musulmane au Cap-Vert victime de la sécheresse, je vous saurais gré de bien vouloir tenir compte de ce cas qui, nous en sommes sûrs, finira par rejoindre la Oumma.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Monsieur Mohamed ALI
Président de la BID
B.P. 5925

BRAH Mahamane
Secrétaire Exécutif

DJEDDAH - (Royaume d'Arabie Saoudite)